

MAIRIE DE CORBEILLES

Loiret

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N° 2020 170**

**ARRETE DE FERMETURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
SAUF POUR LES ACTIVITES SCOLAIRES
DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE**

Le Maire de CORBEILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

ARRETONS

Article 1 : Les équipements sportifs suivants sont fermés au public **sauf pour les activités scolaires** à compter du **VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 et jusqu'à nouvel ordre :**

- le gymnase - rue des Ecoles
- la salle du Judo - Pont de l'Arche
- les vestiaires Foot - rue du Château
- la salle de l'ABC - Parc du Château
- le club house Tennis - Allée de Pampou
- la piscine - rue du Puits de Chiard

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de chacun des établissements concernés par la fermeture. Ampliation sera adressée :

- aux Associations de Corbeilles
 - à la Gendarmerie de Corbeilles
 - à la CC4V de Ferrières
- et sera diffusé sur le site de la commune.

Fait à CORBEILLES, le 30/10/2020

Daniel CONSTANT
Adjoint au Maire,

